

M. Johnston a dit que les actions trouvaient preneurs. Cela me porte à croire que ce projet de fractionnement d'actions s'inspire d'autre chose que des bonnes intentions de l'*Interprovincial Pipe Line Company*, de l'*Imperial Oil*, de la *Shell Oil* et de la *British American*, qui ont toutes la réputation de vouloir aider les actionnaires et ne faire que ça. Il doit y avoir autre chose derrière ce projet que ce simple désir.

Quand le parrain du bill a présenté la mesure, il a parlé de la valeur des titres à la bourse et il a précisé que le cours des actions de l'*Interprovincial* à ce moment-là était de \$86. Il a cité une étude sur le fractionnement des actions après la guerre, publiée dans l'*Analysts Journal*. Il a également mentionné quelques caractéristiques des méthodes de fractionnement des actions ordinaires dont parlait la revue *Harvard Business Review*.

M. Johnston a laissé entendre que la Bourse de New York s'était officiellement engagée à maintenir les actions ordinaires à des prix considérés comme avantageux; il faut entendre prix bas ou moyens. Il s'agissait de favoriser les transactions et d'attirer le petit épargnant. Il a dit que, selon les autorités boursières, le prix le plus avantageux se situait entre \$18 et \$25. Je suppose que la Bourse de Toronto devrait avoir ou a peut-être le même principe, et que l'objectif visé est tout aussi souhaitable chez nous qu'à New York.

Le jour où M. Johnston a fait cette déclaration, j'ai regardé dans le *Citizen* d'Ottawa du 15 février combien d'actions se vendaient à ces prix-là et combien étaient offertes à plus de \$25. Mises à part les actions à très bon marché, qui ne comptent pas ici, puisqu'elles font partie d'une autre catégorie, il y avait beaucoup d'actions à la Bourse de Toronto qui se vendaient au-delà du prix idéal.

Les actions de l'*Interprovincial Pipe Line Company*, qui serait une filiale de l'*Imperial Oil Company*, se cotaient au prix désavantageux de \$53 $\frac{3}{4}$, soit \$53.75, je présume. C'est là une situation des plus défavorables. Cette dernière qui voulait inculquer à une de ses filiales, si l'*Interprovincial Pipe Line Company* en est une, l'idée que ses actions étaient à un cours désavantageux, voyait aussi ses propres actions cotées à un cours désavantageux, qui était plus que deux fois plus élevé cependant.

La *General Motors Corporation* est une autre compagnie peu intéressante pour ce qui est de ses actions. Elles se vendaient ce jour-là au prix exorbitant de \$113. Ce cours est encore plus désavantageux que celui des actions de l'*Interprovincial Pipe Line Company*.

Je pourrais vous citer le cas de certaines autres sociétés dont les actions s'établissaient ce jour-là dans la série des valeurs désavantageuses, mais peut-être ne devrais-je pas perdre mon temps à le faire. Pour en mentionner quelques-unes, disons qu'il y avait plusieurs banques, la *Bell Telephone*, la *B.C. Sugar*, le *Pacifique-Canadien* et plusieurs autres.

Une voix: Consignez-les au compte rendu.

M. Howard: Mon ami me demande de les consigner au compte rendu. Si les députés le désirent je le ferai, mais je ne crois pas disposer de suffisamment de temps pour le faire. Comme cette demande vient de quelqu'un de responsable, peut-être devrais-je m'y conformer en en nommant quelques-unes. Il y en a certaines que je ne reconnais pas, mais il y en a une désignée sous le nom d'*Alta G.P.C.* dont les actions se cotaient à \$97 $\frac{1}{2}$. C'est encore un peu plus désavantageux que les actions de l'*Interprovincial Pipe Line*. Les actions de sociétés mentionnées ci-après se cotaient ainsi qu'il suit: *B.C. Sugar*: \$42; *Bell Telephone*: \$58; Banque de la Nouvelle-Écosse: \$73; Banque de Montréal: \$64. Peut-être ces chiffres suffiront-ils pour le moment.

Voici où je veux en venir. Il ne semble pas que le répondant de ce bill ait trouvé un argument valable lorsqu'il dit, d'une part, que le niveau du prix de ses actions, qui aujourd'hui s'établit à \$86.00, était un niveau indésirable, alors que d'autre part les actions du propriétaire de l'*Imperial Oil* étaient elles aussi à un niveau indésirable. Il doit y avoir quelque chose de plus, derrière la proposition, que ce que le président de cette compagnie a bien voulu nous en dire. J'ignore si M. T. S. Johnston est toujours président de cette compagnie, mais à l'époque où il l'était il a fait une foule de déclarations extrêmement intéressantes et révélatrices qui, je crois, devraient nous causer un tant soit peu d'inquiétude ou d'étonnement. Il parlait de la philosophie du petit actionnaire—s'il existe une telle chose en bourse—sur quoi se portaient ses préférences en matière d'achat, en quelles quantités et à quel prix il achetait.

M. Johnston, dans des remarques élogieuses au sujet de l'*Interprovincial Pipe Line Company*, a dit qu'il se manifestait encore à la bourse une tendance indiquant que les compagnies ne désirent pas vendre leurs actions trop bon marché ou trop cher. Il parle comme si les compagnies avaient quelque chose à faire dans l'établissement des prix. Je pensais que, sur le marché, le prix